

## **L'UFAPEC fait sa rentrée : des dossiers cruciaux !**

*A la veille de la rentrée scolaire, l'UFAPEC tient à faire le point sur quatre dossiers cruciaux pour les parents. En effet, tant la question des inscriptions, que la fonction de l'enseignant, en passant par le manque de places à Bruxelles et le transport des enfants vers les écoles, en particulier vers celles de l'enseignement spécialisé, les préoccupent. L'UFAPEC continuera à relayer les questions légitimes des parents pour que ceux-ci soient toujours davantage reçus comme de vrais partenaires des écoles dans la formation et l'épanouissement de leurs enfants.*

### **Inscriptions : les parents attendent mieux !**

À ce jour, 227 enfants sont encore en attente de savoir s'ils auront une place en 1<sup>ère</sup> année du secondaire dans une école de leur choix. Si des mesures seront encore prises pour remédier à cette situation, plus de cent enfants seront malgré tout sans écoles le 1<sup>er</sup> septembre. Bien que des efforts notables aient été mis en place par le Cabinet et les services de l'administration pour répondre au mieux à toutes les requêtes des parents, l'UFAPEC souhaite que les familles voient confirmée l'inscription de leur enfant avant le break de l'été et que les procédures soient davantage explicitées pour que tous les parents soient placés à égalité devant la question de l'inscription de leur enfant.

Par ailleurs, étant donnée la nécessaire révision du décret, l'UFAPEC a pris contact avec les responsables politiques du dossier. Si le PS reste muet à nos courriers, qu'une rencontre doit encore être fixée avec le MR et le cdH, nous avons eu un échange avec Ecolo. Toutefois, il faut constater qu'aucun des partis ne dégage de réelle perspective politique sur cette question.

L'UFAPEC souhaite que l'ensemble du décret soit revu et que soit prise en compte une série de demandes des parents : revoir la méthode de géolocalisation, modifier le poids des critères et en introduire de nouveaux, supprimer les indices composites moyens, évaluer les critères de proximité géographique en relation avec l'objectif de mixité sociale, revoir l'indice ISEF, adapter l'offre aux spécificités régionales, améliorer encore la communication avec la CIRI.

### **Places dans les écoles : planifier est nécessaire**

La Région bruxelloise connaît une forte pression démographique. De 2010 à 2015, 18.000 élèves rejoindront l'enseignement fondamental. 5.643 places sont prévues (4.151 nouvelles places dans l'enseignement officiel et 1.492 dans l'enseignement libre). Toutefois, les chiffres parlent d'eux-mêmes : ces mesures ne suffiront pas à accueillir dans le fondamental les 18.000 élèves annoncés. Et que dire pour le secondaire qui devra les accueillir un jour ?

La Région de Bruxelles-Capitale a, dans l'urgence, débloqué 9 millions d'euros en mai pour créer 3.500 places dans les écoles fondamentales. Le gouvernement flamand a cependant introduit le 15 juillet devant la Cour constitutionnelle un recours en annulation de cette décision. L'UFAPEC regrette que la Région n'ait pas conclu un accord de coopération pour que cette mesure puisse être sans reproche.

Devant l'urgence de cette situation globale, l'UFAPEC invite les responsables politiques à anticiper les phénomènes démographiques et à prévoir les places nécessaires, en temps utile, pour permettre à chaque enfant de trouver une place dans une école.

## **Les transports scolaires : inquiétude des parents**

Ce qui inquiète les parents, c'est qu'un certain nombre d'enfants à besoins spécifiques sont toujours confrontés à des difficultés dues à la longueur des trajets et au manque d'accompagnateurs dédiés sur le réseau des TEC. Une enveloppe de 500.000 euros du Ministre Henry avait permis la mise en place de 8 nouveaux circuits. Problème : la mesure était ponctuelle et nous demeurons sans réponse des ministres Henry et Nollet à la suite de notre demande, en juin dernier, de savoir quelles dispositions seront prises pour la rentrée. Par ailleurs, en juin toujours, la Commission wallonne de déplacements scolaires (au sein de laquelle nous siégeons) a formulé des remarques sur le projet d'arrêté fixant des normes quantitatives et qualitatives permettant de répondre aux dispositions des articles 31 et 38 du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 consacré aux transports scolaires. Le groupe SRWT-TEC a déjà fait savoir qu'il refusera de rencontrer ces normes. Nous n'avons, à ce jour, pas de réponse du Ministre Henry quant à son intention ou non de faire adopter le projet par le Gouvernement wallon, ni de réaction de sa part suite à la note de la SRWT-TEC.

Entre autres, l'UFAPEC demande avec insistance que le Gouvernement wallon puisse adopter rapidement l'arrêté afin que les dispositions du décret du 1<sup>er</sup> avril 2004 puissent être exécutées au regard de remarques apportées par la Commission dans les plus brefs délais. Il faut, pour ce faire, donner les moyens, budgétaires et autres, aux acteurs concernés (SRWT-TEC, personnel d'accompagnement). Il nous semble utile, dans ce cadre, de définir un « job description » de chaque maillon (parents, école, TEC, SRWT...).

## **L'enseignant, sa formation initiale et son entrée dans la carrière**

L'UFAPEC a organisé en 2011 une réflexion globale sur la profession d'enseignant. Nous avons abordé avec l'aide de différents acteurs de l'école (parents, enseignants, directeurs, représentants syndicaux, formateur d'enseignants en cours de carrière...) les grandes questions posées aujourd'hui par la fonction. La formation initiale est-elle encore adéquate ? Quel est le statut des enseignants dans notre société en général (image, entrée dans la carrière, DPPR...) ? Sont-ils suffisamment formés pour faire face à des publics de plus en plus diversifiés ?

Suite à ces travaux, l'UFAPEC souhaite que si la formation initiale est revue, ce soit pour répondre au mieux aux réalités du terrain en rendant obligatoires des stages dans des écoles à encadrement différencié et de l'enseignement spécialisé et en insistant sur la nécessaire maîtrise du français. Les formations initiale et continuée doivent faire partie d'un processus de réflexion global et des moyens supplémentaires doivent être alloués aux écoles pour permettre très concrètement aux enseignants d'aller en formation. Il est également important que les étudiants soient mieux formés au dépistage et à l'accompagnement des élèves « dys ». Il est essentiel d'investir dans une meilleure orientation des jeunes dans le troisième degré du secondaire afin que le choix du métier d'enseignant soit réellement un choix de vie. Face aux nombreuses défections en début de carrière (40 à 45 % des jeunes enseignants quittent la profession dans les 5 premières années), l'UFAPEC demande que soit généralisé le mentorat dans les écoles en l'inscrivant dans la charge horaire, tant de l'enseignant qui débute que dans celle de celui qui accompagne. Enfin, pour permettre aux directions de mieux assurer leur rôle d'encadrement, de soutien et de coordination de leur équipe éducative, il devient urgent d'alléger leurs tâches administratives.

Pour toute question/contact presse :

**Pierre-Paul Boulanger**

Président

0473/67.39.97

pierre-paul.boulanger@ufapec.be